



AVIS DE PROMULGATION

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-R-273

Est, par la présente, donné par le soussigné, Jonathan Lessard, directeur général de la Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu, que le Conseil municipal a adopté à sa séance régulière tenue le 3 mai 2021 le règlement qui suit:

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-R-273 amendant le règlement 2005-R-114 sur les branchements d'égout domestique et d'égout pluvial

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement sur le site web de la municipalité ou au bureau de la Municipalité et il entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Saint-Denis-sur-Richelieu ce 4 mai 2021

Jonathan Lessard, ing.
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Jonathan Lessard, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à partir de 11h00 heures le 4^e jour de mai 2021 sur le babillard situé à l'entrée du bureau municipal, et sur le site Internet de la Municipalité, tel que le prévoit le règlement 2019-R-260 sur les modalités d'affichage des avis publics.

EN FOI DE QUOI, j'émet ce certificat ce 4^e jour de mai 2021.

Jonathan Lessard, ing.
Directeur général et secrétaire-trésorier